



TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Un accompagnateur
pour aider votre enfant
à prendre les transports
en commun

isere.fr





- > Votre enfant est éligible à l'une des aides proposées par le Département ?
- > Vous êtes localisés dans une agglomération bénéficiant de réseaux de transport en commun et vous souhaitez l'aider à devenir autonome dans ses transports ?

Le dispositif expérimental proposé par le Département de l'Isère est là pour votre enfant.



En route vers l'autonomie !

Le Département se charge de mettre en place un accompagnateur qui fera les trajets avec votre enfant depuis votre domicile jusqu'à son établissement scolaire.

Celui-ci aura pour mission de lui donner les clés pour se déplacer en toute sécurité et progressivement de manière indépendante.

Cet accompagnement n'a pas vocation à être mobilisé sur l'intégralité de l'année scolaire.



Quels avantages ?

- Favoriser et accompagner l'autonomie
- Mieux intégrer les jeunes en situation de handicap dans la société
- Favoriser de nouveaux vecteurs de **liens sociaux**
- Offrir un cadre **sécurisé et rassurant** aux familles
- Accompagner vers de **nouvelles mobilités plus durables**, favoriser la flexibilité des déplacements

Découvrez le parcours de Léa, collégienne qui a opté pour ce dispositif :



Alternative au transport adapté groupé, **ce dispositif est proposé à tous les élèves à partir du collège.**

DIRECTION DES MOBILITÉS
DE L'ISÈRE



tseh@isere.fr



04 76 00 38 38



Plus
d'infos



isere.fr

